

Alors, ne me demandez pas de faire un acte de foi envers le ministre de l'Agriculture du Canada siégeant présentement pour le gouvernement. Je suis incapable de le faire, à cause des gestes que ce gouvernement et son ministre de l'Agriculture ont posés au cours de la présente session.

Je n'ai pas le pouvoir de forcer un vote et de demander que nous renvoyions ce projet de loi à la Chambre des communes, ce soir. Mais, je vais certainement manifester mon opposition, pour les raisons que je viens d'invoquer, parce que je trouve que la classe agricole est très mal servie, compte tenu qu'on lui impose encore des taxes additionnelles sur la gazoline.

Voilà ce que j'avais à dire, et j'ai accouru de la maison pour le faire. Je n'avais pas l'intention d'être ici ce soir, parce que j'avais des devoirs familiaux pressants; je m'en suis évadé et, c'est pour cette raison que j'ai peut-être l'air un peu essoufflé.

Cependant, je tenais à le dire; et je tiens à ce que les agriculteurs sachent que je l'ai dit et que je ne suis pas content de cette législation. Je puis vous assurer, honorables sénateurs, que les agriculteurs ne le sont pas eux non plus, car l'on vient de créer une autre jungle, un autre dédale bureaucratique et administratif, avec tout le pouvoir remis entre les mains du ministre. Il pourra exercer ses volontés politiques, quel que soit le temps, beau ou mauvais, à sa guise, ou à celle des militants de son parti. Ce n'est pas de cette façon que l'on doit servir la classe agricole du pays.

Par le passé, j'ai trop vu de mauvais exemples de prérogatives basées sur des motifs de politiques partisans, pour souscrire à ce genre de projet de loi.

Je m'assois dans quelques secondes, mais pas avant de répéter que c'est une mauvaise législation, une législation incomplète. Nous devons attendre les calendes grecques, probablement, avant d'avoir une autre opportunité pour mettre de l'ordre dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, ce que je regrette énormément. Pourtant, ce n'est pas moi qui aurai à y répondre, ce sont l'administration actuelle et le ministre de l'Agriculture. J'espère qu'il s'en souviendra lorsque les producteurs de l'Est du Canada viendront lui tendre la main et lui demander de les sortir de leur misère, d'une situation difficile sur les marchés nationaux et internationaux, de les sortir de leur désespoir.

Voilà ce que j'avais à dire, honorables sénateurs, et je vous remercie de votre bienveillante attention.

[Traduction]

● (2140)

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président pro tempore: Honorable sénateurs, je tiens à informer les honorables sénateurs que si l'honorable sénateur Phillips prend maintenant la parole, il mettra fin automatiquement au débat sur la motion de deuxième lecture.

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, je vais répondre brièvement aux questions soulevées par les deux sénateurs qui sont intervenus avant moi. J'ai été particulièrement intrigué lorsque le sénateur Argue a soulevé la question de la production de porcs à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est vrai que l'on y construit à l'heure actuelle une nouvelle usine afin de remplacer celle que le Canada Packers ferme graduellement. Cependant, je tiens à signaler qu'à cette époque-ci, l'année dernière,

[Le sénateur Corbin.]

le gouvernement fédéral, dont l'honorable sénateur faisait partie, s'est vanté de fournir 2.5 millions de dollars pour la construction de cette usine même que l'honorable sénateur critique maintenant.

Le sénateur Argue: Vous aviez deux politiques, voilà tout.

Le sénateur Phillips: Je suis persuadé que l'honorable sénateur était au courant de cet engagement au sujet de l'usine, mais il l'a probablement oublié.

Le sénateur Guay: L'opposition était contre le projet.

Le sénateur Phillips: Non. Pour être honnête, sénateur Guay, la seule objection qu'avait l'opposition à l'époque, c'est qu'elle trouvait que c'était insuffisant. Je veux bien admettre qu'il y a lieu de contester l'amendement sur les subventions supplémentaires de stabilisation. Moi aussi, je l'ai contesté, mais je l'ai probablement fait pour une raison différente. Il se demandait si les subventions supplémentaires pourraient continuer à être versées et je me demandais, pour ma part, si l'amendement permettrait aux provinces de négocier avec le gouvernement fédéral au sujet des subventions supplémentaires. Ainsi, avec le temps, la plupart d'entre nous finiront par obtenir la réponse à cette question.

Le sénateur Corbin a soulevé la question de l'application de la loi aux pommes de terre. Je voudrais lui rappeler que je m'intéresse également à la production de pommes de terres. À l'Île-du-Prince-Édouard, nous pouvons concurrencer sa province à cet égard pratiquement n'importe quand.

Dans le passé, les pommes de terre ont été visées à un certain nombre de reprises par la Loi de stabilisation des prix agricoles, le gouvernement fédéral fournissant tous les fonds nécessaires. Cela peut se poursuivre. Les fonctionnaires de l'Office de stabilisation m'ont informé que les pommes de terre pourraient être visées dans le cadre d'un accord tripartite.

Cependant, je voudrais également signaler à l'honorable sénateur qu'un problème se pose, à savoir que le programme de stabilisation ne s'applique pas aux exportations et que la majeure partie de la production du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard est constituée par des pommes de terre de semence qui sont exportées. Nous devons, en outre, faire attention à ne pas nous attirer d'autres problèmes sur le marché américain en essayant de verser des paiements de stabilisation au Canada.

J'espère que cela répond aux questions soulevées par les deux honorables sénateurs, et je recommande à nouveau au Sénat d'adopter rapidement ce projet de loi.

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

Le sénateur Corbin: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois, avec dissidence.)

3^e LECTURE

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la troisième fois.